

Procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, tenue le mercredi 11 octobre 2017, à 17h00 au siège social de l'Ordre, 1050, Côte du Beaver Hall (salle Polyvalente), à Montréal.

Sont présents :

Ahmarani, Gabriel A.	Côté, Michel	Lacroix, Line	Soule, Laurent
Ayotte, Claude	Crevier, Pierre	Lemieux, Sophie	Thuot, Jean-François
Bédard, Isabelle	Crompt, Alain	Leung, Jessica	Tremblay, Chantal
Bellemare, Alexandre	Cusson, Jacques	Limoges, Isabelle	Trudel, Josée
Bergeron, Pierre	Daneau, Manon	Loriaux, Chrystine	Valette Viillard, Thierry
Bertin, Philippe	Dostie, Lisane	Marchand, Simon	Veillette, Gaétan
Blanchard, Normand	Fantodji, Mahounan Bienvenue	Mojtabaei, Shadan	
Blanchet, Andrée	Gougeon, Anne-Marie	Monteil-Kemystetter, Philippe	
Brunet, Sylvain	Gougeon, Marc-André	Morin, Jean	
Chauvin, Carole	Grisé, Jacques	Sabourin, Francine	
Choquette, Lyne	Hamelin, Luc	Salloum, Joseph	
Claveau, Jean-François	Hébert, Martin	Sirard, André	

Également présents :

Louis-Marie Bissonnette, administrateur nommé par l'Office des professions
Belinda Muscadin Blanchard, coordonnatrice, administration
Danielle B. Gagné, agente administrative
Martin Mills, auditeur de la firme Blain, Joyal, Charbonneau (partie de la réunion)
Marie-Christine Pinglot, coordonnatrice, affaires professionnelles

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée et nomination du président d'assemblée

Le quorum ayant été constaté, le président de l'Ordre, Jacques Cusson, Adm.A., F.C.M.C., déclare l'assemblée ouverte à 17h05 et suggère la nomination de M^e Jean Morin, Adm.A., comme président d'assemblée.

AGA-11-10-17-RÉS01

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unaniment résolu QUE M^e Jean Morin, Adm.A., agisse à titre de président de l'assemblée pour la réunion du 11 octobre 2017 de l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président de l'assemblée mentionne que l'ordre du jour a été modifié pour ajouter le point 5 « Allocution du président de la Fondation de l'Ordre ». Il demande s'il y a des sujets à ajouter, mentionne qu'il y aura une période de questions au point 6.4 et rappelle qu'on ne peut ajouter de point après l'approbation de l'ordre du jour.

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le mercredi 12 octobre 2016
4. Allocution du président de l'Ordre
5. Allocution du président de la Fondation de l'Ordre
6. Rapport annuel 2016-2017
 - 6.1 Rapport de la directrice générale

- 6.2 Rapport du syndic
- 6.3 États financiers audités 2016-2017 et rapport des auditeurs
- 6.4 Période de questions
7. Nomination des auditeurs pour l'exercice 2017-2018
8. Cotisation régulière et spéciale 2018-2019
9. Divers
10. Clôture de l'assemblée

AGA-11-10-17-RÉS02

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

3. Adoption du procès-verbal de l'AGA tenue le mercredi 12 octobre 2016

Le président de l'assemblée demande d'approuver le procès-verbal de l'AGA tenue le 12 octobre 2016.

AGA-11-10-17-RÉS03

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu QUE le procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2016 soit adopté tel que présenté.

4. Allocution du président de l'Ordre

Le président de l'Ordre souligne le travail accompli par Francine Sabourin, Adm.A., directrice générale nommée depuis le 29 mars 2016, ainsi que celui de l'équipe qui l'accompagne.

Il présente les membres qui constituent le conseil d'administration et mentionne que l'Ordre est en attente de l'Office des professions pour le recrutement du poste laissé vacant par la démission de M. Cliche, administrateur nommé par l'Office.

Un hommage est rendu au président sortant, Jacques Grisé.

Le président de l'Ordre énumère les priorités identifiées et établies dans le plan de relance 2017-2018.

1. Rendre l'Ordre et le titre Adm.A. plus visibles

- Présence accrue dans les universités. Présence dans les classes où on présente le titre Adm.A. et participations à des salons étudiants ;
- Proposition d'une offre promotionnelle lors du renouvellement 2017 pour recruter de nouveaux membres ;
- Révision des processus d'inspection par le développement de trois questionnaires électroniques.

2. Retenir les membres actuels et attirer de nouveaux membres

- Développement du nouveau site Internet de l'Ordre des Adm.A. | Lancement mi-juin 2017 ;
- Offre de service revisitée pour les membres Adm.A. (groupe de discussion, nouvelle formule du 5à7, Mentorat Adm.A., Mardis Conseil en Management ;
- Dépôt de demandes de subventions pour le développement d'outils ;
- Révision du programme d'assurance médicaments. Réduction des primes de l'ordre de 40%, passant ainsi à un tarif compétitif par rapport à la RAMQ.

3. Assurer la pérennité de l'Ordre

- Développer un plan d'évaluation des risques de l'organisation | Travaux débutés ;

- Documenter les travaux à l'interne par le biais de procédures. Onze procédures et plans de travail ont été effectués ;
- Effectuer des demandes de subventions afin de développer des outils ;

Présence du président de l'Ordre le 12 octobre 2017, à Québec, à la Grande rencontre organisée par l'Office des professions, où l'intégration des personnes immigrantes sera un sujet important ;
Les grandes lignes concernant le « membership » sont expliquées quant au recrutement, aux étudiants affiliés et à la parité ;

Le congrès de février 2017 a attiré 119 participants. Le prochain congrès aura lieu les 22 et 23 novembre 2017 au Club St-James sous le thème « Réinnover – Repenser la gestion ». L'Ordre amorce un virage important en déplaçant ses prochains congrès à l'automne afin de mieux répondre aux besoins des membres ;

De nouvelles formations en ligne avec des caméras professionnelles et montées sur un canevas plus dynamique sont offertes depuis avril 2017 et d'autres sont en développement pour l'automne 2017 ;
Formations en salle, groupes de discussion, petits déjeuners et lunch-conférence.

Le président de l'Ordre termine en présentant les membres de la permanence de l'Ordre et remercie l'équipe pour les efforts déployés.

5. Allocution du président de la Fondation de l'Ordre

Monsieur Michel Côté, F.Adm.A., prend la parole et remercie les nouveaux membres pour leur implication dans la Fondation.

Après de nombreuses années houleuses entre l'Ordre et la Fiducie, un consensus est enfin obtenu. Cela résultera en la création d'une nouvelle fondation qui aura pour mandat de travailler de concert avec le C.A. de l'Ordre pour le développement de la notoriété de l'Ordre.

Les membres du C.A. de la Fondation sont :

Michel Côté, F.Adm.A., président
Jacques Cusson, Adm.A., F.C.M.C., vice-président
Pierre Bergeron, F.Adm.A., C.M.C., vice-président
Alexandre Bellemare, Adm.A., secrétaire-trésorier
Gabriel Savard, F. Adm.A., F.C.M.C., membre
Louise Rochette, Adm.A., membre
René Bronsard, Adm.A. membre

6. Rapport annuel 2016-2017

6.1 Rapport de la directrice générale

Le président de l'assemblée invite Francine Sabourin, Adm.A., directrice générale, à prendre la parole.

Depuis septembre 2016, des actions ont été déployées pour la modernisation de l'image de marque de l'Ordre, d'où l'ajout de « Profession gestionnaire » afin de mettre de l'avant l'aspect gestionnaire. Nous avons travaillé afin d'avoir une image plus jeune et épurée. Un nouveau logo, permis, cartes de membres ont aussi été créés.

- Nouvelle image très appréciée des membres. Ils semblent s'y reconnaître et apprécient la reconnaissance « officielle » de leur profession. *Gestion* est aussi plus parlant pour le grand public que celui d'*administrateur* qui renvoie vers les C.A. ou l'administration publique ;
- Développement d'une communauté en organisant des 5à7. La participation, en moyenne de 115 membres, nous rend fiers et nous considérons que c'est une réussite. L'ambiance est chaleureuse et détendue. Nous voyons de nouveaux visages à toutes les activités et c'est très agréable de rencontrer les membres durant les activités ;
- Publication du bulletin Flash, maintenant envoyé bimensuellement aux membres, étudiants, partenaires et abonnés externes ;
- Dépôt de 4 demandes de subvention ;
- Négociation d'une prolongation de l'entente avec CMC-Canada ;
- Partenariats signés avec l'AMBAQ, la Financière des Professionnels et Boomrank ;
- Inspection professionnelle préventive : adoption d'un plan de refonte de l'inspection. Création d'outils d'inspection C.M.C., Pl. Fin. et gestion de copropriétés ;
- Assurance responsabilité : négociation de primes plus avantageuses.

6.2 États financiers audités 2016-2017 et rapport des auditeurs

Martin Mills, auditeur de la firme Blain, Joyal, Charbonneau, donne son opinion sans réserve sur les états financiers 2016-2017 de l'Ordre.

Un tableau récapitulatif est montré et expliqué aux membres.

M. Mill constate une saine gestion de l'Ordre et remercie le professionnalisme des membres du personnel.

Le président de l'assemblée remercie M. Mill et le félicite pour la concision de son résumé.

Monsieur Martin Mill, quitte l'assemblée.

6.3 Rapport du syndic

Monsieur Claude Ayotte, Adm.A., Pl.Fin., syndic, se présente et décrit le rôle du syndic. Il présente son rapport pour l'exercice 2016-2017. Il profite de l'occasion pour remercier les membres de la permanence de prendre la relève lors de ses déplacements.

À l'issue de la présentation, une question est posée au syndic : *quelles sont les demandes faites par le public auprès du syndic ?* Le syndic répond que la majorité des questions concerne la gestion de copropriété. C'est principalement la mauvaise communication entre les parties lors de la négociation de contrat qui engendre des questionnements. La situation se règle par l'explication des règles à suivre pour la gestion de copropriété. Il rappelle que le domaine de la copropriété est un très grand défi pour tous et que les questions viennent particulièrement de ce secteur d'activité.

6.4 Période de questions

Champ évocateur : lors de la présentation d'un mémoire en septembre 2016, l'Ordre a profité de l'occasion pour rappeler que nous sommes toujours en attente de la mise à jour (art. 37i) et l'importance d'agir rapidement quant aux activités réservées que nous avons demandées en gestion de copropriété.

Code des professions : le dossier est toujours d'actualité mais est retardé, surtout à cause de la grève des juristes à l'Office des professions. Des suivis sont faits mais il est certain que le dossier prend beaucoup de temps et que les délais sont déraisonnables. Quant au questionnement sur l'accueil de cette demande au niveau du ministère de la Justice, la loi étant passée, la demande devra suivre son cours.

Nombre d'affiliés étudiants qui deviennent Adm.A. : on ne peut pas donner de chiffres précis, mais on s'assure de la visibilité du titre auprès de ce public. Une statistique à ce sujet serait intéressante.

Nous déployons beaucoup d'efforts aux recrutements des étudiants malgré la petite équipe de la permanence.

- ✓ Mise en place des équipes pilotes dans les universités ;
- ✓ Beaucoup d'appels téléphoniques ;
- ✓ Travail en collaboration avec UQÀM, HEC, Sherbrooke et Laval ;
- ✓ Visibilité en région (dernièrement en Outaouais) ;
- ✓ Modulation de la cotisation pour les nouveaux diplômés ;
- ✓ Actions toujours à recommencer (roulement des équipes dans les associations étudiantes).

Commentaires divers :

- Félicitations faites à l'équipe de l'Ordre pour l'enrichissement du site Internet ;

7. *Pourquoi les membres n'ont-ils pas de privilèges avec des partenaires comme des banques, pour obtenir de meilleurs forfaits pour les membres d'un ordre ?* La directrice générale est consciente de la demande et se dévoue à s'assurer de trouver les meilleurs partenariats pour nos membres. Pour l'instant, elle réfère à la rubrique « Entre Adm.A » qui fait partie des avantages et mentionne que pour l'instant, elle tente de trouver les meilleurs partenariats pour les membres, mais que c'est plus difficile avec les banques.

8. Nomination des auditeurs pour l'exercice 2017-2018

Le président de l'Ordre recommande la nomination de la firme Blain, Joyal, Charbonneau S.E.N.C.R.L., pour la poursuite du mandat et explique que les travaux se sont bien déroulés.

AGA-11-10-17-RÉS04

ATTENDU QUE l'article 104 du Code des professions prévoit que les membres de l'Ordre confirment annuellement les auditeurs chargés de vérifier les livres et comptes de celui-ci au cours de l'assemblée générale annuelle ;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'administration de renouveler le mandat de la firme Blain, Joyal, Charbonneau S.E.N.C.R.L., pour l'exercice 2017-2018, et ce, afin de poursuivre le cycle de trois ans convenu lors du dépôt de leur soumission en 2016 ;

EN FOI DE QUOI, sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimentement résolu :

QUE les membres présents à l'assemblée générale annuelle de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec nomment la firme Blain, Joyal, Charbonneau S.E.N.C.R.L., pour l'audit des états financiers de l'Ordre de l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

9. Cotisation régulière et spéciale 2018-2019

Le président de l'Ordre présente aux membres la recommandation du C.A. pour la cotisation. Aucune augmentation ne sera faite, ce qui représente une baisse de la cotisation considérant l'augmentation du coût de la vie. L'objectif est de mettre l'emphase sur le recrutement de nouveaux membres.

Nous ne prévoyons pas d'augmentation de la prime d'assurance responsabilité professionnelle, le montant étant le même depuis six ans et le niveau de sinistralité très bas.

La première cotisation spéciale a été votée à l'AGA d'octobre 2015 applicable en 2016-2017. L'an dernier, l'AGA nous a autorisé à demander une cotisation spéciale pour une deuxième année consécutive.

Étant donné la proposition de ne pas augmenter la cotisation, il est recommandé de maintenir la cotisation spéciale afin de continuer d'absorber le déficit accumulé.

Nous avons comme objectif de poursuivre les efforts afin de diminuer les frais d'exploitation de l'Ordre.

AGA-11-10-17-RÉS05

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de recommander à l'assemblée générale annuelle des membres de fixer les cotisations annuelles de l'Ordre pour son exercice 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation régulière de l'Ordre pour l'exercice financier 2017-2018 est de 730\$;

CONSIDÉRANT le niveau déjà élevé de la cotisation et l'objectif d'attirer de nouveaux membres ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont recommandé unanimentement que la cotisation annuelle régulière pour l'année 2018-2019 demeure au même niveau que l'année 2017-2018 ;

EN FOI DE QUOI, sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimentement résolu :

QUE le montant de la cotisation annuelle régulière pour l'exercice financier 2018-2019 soit maintenu à 730\$, taxes en sus ;

QUE la cotisation des autres catégories soit maintenue au même tarif.

AGA-11-10-17-RÉS06

CONSIDÉRANT que toute cotisation spéciale doit, pour entrer en vigueur, être approuvée par la majorité des membres de l'Ordre qui se prononcent à ce sujet ;

CONSIDÉRANT QUE l'Ordre, selon les états financiers au 31 mars 2017, a un déficit accumulé ;

CONSIDÉRANT QUE l'actif net négatif des membres de l'Ordre doit être résorbé ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'audit et du conseil d'administration;

EN FOI DE QUOI, sur proposition dûment faite et appuyée, il est unaniment résolu :

QUE la cotisation spéciale de 45\$ soit reconduite lors de l'exercice financier 2018-2019 et exigible pour tous les membres de l'Ordre, peu importe le moment de leur adhésion, à l'exception de ceux inscrits dans la classe de cotisation « Nouveaux diplômés », et ce, afin d'être versée directement à l'actif net du fonds d'administration générale.

10. Divers

Aucun point n'est ajouté.

11. Clôture de l'assemblée

Suite à l'épuisement de l'ordre du jour, le président d'assemblée lève la séance à 18h00.

Le Secrétaire de l'Ordre,

Francine Sabourin, Adm.A.